



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT
DANS LE CORPS DES MAGISTRATS
DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**

Au titre de 2019

Session des 6 et 7 septembre 2018

**Deuxième épreuve commune d'admissibilité :
Questions appelant une réponse courte**

Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Coefficient 1

Questions :

1. Les actions collectives devant le juge administratif.
2. Les concessions de service public.
3. La connaissance acquise.
4. Le préjudice.

Attention :

- chaque question doit faire l'objet d'une réponse qui ne doit pas dépasser deux pages pleines ;
- commencer par la 3^{ème} page de la copie ;
- ainsi l'ensemble des réponses tiendra au maximum sur une copie et deux intercalaires.